

Plaintes plus sérieuses

53 dossiers de plaintes ont été ouverts au CDJ en 2014. 24 contre SudPresse.

Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a ouvert 53 dossiers de plaintes, en 2014. Soit un de moins qu'en 2013. *“Une stabilité qui indique que le Conseil est désormais bien inscrit dans le paysage médiatique”*, indique l'organe d'auto-régulation dans un communiqué. *“L'évolution perceptible depuis 2013 se poursuit. Les plaintes soulèvent des enjeux de plus en plus sérieux.”*

En 2013, en effet, le CDJ avait reçu un nombre de plaintes élevé et croissant. De plus, 43 % des avis rendus avaient débouché sur des plaintes fondées, en tout ou en partie. Une augmentation qui s'explique par la

“qualité” des plaintes introduites.

Par ailleurs, alors qu'en 2012, l'audiovisuel, et plus particulièrement la RTBF, étaient les cibles principales des plaintes, c'est désormais la presse écrite, et plus particulièrement le groupe Sudpresse, qui fait l'objet de plaintes répétées. En 2014, la presse écrite quotidienne a récolté 32 plaintes (dont 24 pour SudPresse). Neuf autres dossiers ouverts concernent la RTBF.

“C'est le nombre de plaintes déclarées fondées et non le nombre de dossiers ouverts qui mesure le respect de la déontologie par un média”, précise toutefois le CDJ. En 2014, ce dernier a donc rendu 30 avis sur plaintes (dont certaines dataient de 2013). L'évolution est marquante : 67 % des plaintes sont au moins partiellement fondées, contre une moyenne de 43 % les années précédentes.

Au.M.